



COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE

Rapport concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC destiné au réaménagement et à l'adaptation du barreau Carantec (entre le triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 22 novembre 2022 afin d'étudier le projet cité en titre. Mme Reber, Mme Fernandez et M. Megevand, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Jimaja, Mme Fernandez présente les raisons qui ont conduit à ce projet de réaménagement. A titre de rappel : le PLQ Carantec prévoit la suppression de la route de Colovrex entre le bas du chemin Auguste-Vilbert et le barreau de Carantec. Cela amène à déplacer des arrêts de bus sur le linéaire du barreau Carantec, ainsi que les réseaux souterrains afférents.

Dans un deuxième temps, M. Megevand fait le point sur les différents parcours de bus qui parcourent la place actuellement, l'incidence du PLQ Carantec sur ceux-ci et notamment sur l'impossibilité de continuer les trajets actuels des lignes 50 et 59.

Ces travaux sur le barreau Carantec ont pour but de :

- Repositionner et redimensionner des quais et arrêts TPG
- Assurer le fonctionnement des livraisons de la surface commerciale
- Garantir le trafic des voitures de façon bidirectionnelle
- Adapter des réseaux en sous-sol SIG, TELECOM et assainir le réseau
- Assurer l'interface avec le projet d'aménagement du tram et de Carantec.

Les enjeux financiers y relatifs ont également été présentés et sont à hauteur de CHF 260'000.- TTC pour le crédit d'étude.

L'appel d'offre ultérieur serait intégré à l'appel d'offre plus global du tram.

Le montant provisoire des travaux est estimé à environ CHF 1'130'000.- TTC.

Par la suite, une participation financière du FIE (Fonds Intercommunal d'Equipeement), du FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) et une participation cantonale (H1 55.04, loi relative aux transports publics) sont envisagées et pourraient avoisiner les 60% du montant investi.

A 5 voix pour et 1 abstention, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit d'étude et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 22 novembre 2022

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Rapport de la séance conjointe du 15 novembre 2022 concernant le Musée de la bande dessinée

Les commissions culture, sports, loisirs et finances se sont réunies conjointement le 15 novembre 2022, à la demande du conseil administratif, afin d'obtenir un état de l'avancement du projet du musée de la bande dessinée au Grand-Saconnex.

Monsieur Michel Pomatto, Conseiller administratif, Madame Annicka Joye, Responsable culture et sport, Madame Coranda Pierrehumbert, mandataire de la commune pour les développements culturels, Monsieur Fabien Pfaffhauser, architecte au SATPE, Monsieur Laurent Chenu, architecte, mandataire du Canton et de la Ville du Grand-Saconnex, Madame Karine Tissot, conseillère culturelle auprès de l'office cantonal de la culture et du sport au Département de la cohésion sociale ainsi que Monsieur Sébastien Maret, association pour un musée de la bande dessinée et de l'illustration (AMBDI), participent à la séance.

Monsieur Michel Pomatto a commencé par faire un rappel des dates clés et des faits marquants depuis les prémises de ce projet.

Ensuite la commission a entendu Monsieur Laurent Chenu, qui a fait un point sur l'état actuel du projet. Un appel d'offre à mandataire a été lancé à la mi-octobre. Une réponse est attendue d'ici au 22 novembre 2022 et le choix du mandataire retenu sera fait le 28 novembre 2022. Le but est de mettre en place le contrat d'ici la fin de l'année 2022, pour que le mandataire puisse travailler sur le projet et présenter un état définitif pour le mois de mai 2023. Par la suite, la présentation de celui-ci sera faite au Grand conseil pour le dépôt d'un projet de loi d'investissement. Le montant total du crédit d'étude est de CHF 300'000.-, dont la moitié sera à charge de la commune, soit CHF 150'000.-.

Madame Coranda Pierrehumbert présente aux commissaires les détails de la gouvernance et de l'organisation du projet du musée de la bande dessinée. Les parties prenantes sont les suivantes : conseil exécutif, conseil municipal, groupe technique, comité de pilotage, fondation, amis du musée, comité d'évaluation des offres. La commune du Grand-Saconnex est bien évidemment présente et représentée dans tous les groupes. Une Fondation de droit privé va être créée, afin de gérer le musée, ce qui permettra d'effectuer des recherches de fonds également dans le domaine privé.

Par la suite, Madame Karine Tissot présente les prochaines étapes et le planning prévisionnel du projet. Il est à noter que celui-ci est prioritaire au niveau du Canton, raison pour laquelle un budget a déjà été prévu pour le fonctionnement annuel du musée. Le subventionnement sera progressif et atteindra CHF 750'000.- de manière pérenne dès 2026, soit la moitié du budget annuel nécessaire.

De plus, Monsieur Michel Pomatto présente la partie financière de ce projet. La Villa Sarasin est dans un état de vétusté moyen et doit être rénovée. Sans le projet, les dépenses prévisionnelles pour la Villa à moyen/long terme sont d'environ CHF 5'700'000.-. Avec le projet, celles-ci se montent à CHF 6'150'000.-, dont CHF 5'000'000.- seront pris en charge par le Canton et CHF 1'000'000.- par la commune. Le solde sera à trouver par la Fondation et/ou l'association AMBDI.

Monsieur Sébastien Maret informe la commission que l'association AMBDI se chargera de trouver les financements manquants pour les investissements et le fonctionnement du musée de la bande dessinée (financeurs privés, mécènes, collectionneurs, etc...).

Enfin, Monsieur Michel Pomatto présente le projet de délibération concernant le crédit d'étude de CHF 150'000.-, qui sera présenté au conseil municipal. La commission donne un avis favorable par 8 oui, 0 non et 3 abstentions.

Les commissaires remercient chaleureusement le Conseil administratif ainsi que les divers intervenants pour l'ensemble et la précision des renseignements qui ont été apportés.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le Conseil municipal à se prononcer sur la délibération qui lui sera soumise.

Le Grand-Saconnex, le 15 novembre 2022

Yann SIMETH
Rapporteur